Photographie Artistique et Industrielle
81, rue Desurmont, TOURCOING
Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés. no.

WASQUEHAL

Concours de chiens ratiers. — Environ 200 personnes assistaient hier dimanche à cinq heures du soir au concours de chiens ratiers organisé par le Fox-Terrier-Club, en son local, chez M. Bacq-Libbrecht, à Wasquehal. L'importance de ce concours a provoqué de nombreux paris, l'animation a été très grande, beaucoup d'étrangers y ont assisté.

165 francs en espèces, douze diplômes, ont été chaudement disputés par de nombreux chiens qui formaient trois catégories, chaque chien avait quatre rats à tuer.

La mise était de cinq francs, entrée du propriétaire comprise.

Première catégorie : chiens de 1 à 8 kilos. 1er prix, 25 francs et diplôme à Duchesse, à M. Bécu, à Armentières, 9 secondes et demie ; 2e prix, 15 fr. et diplôme à Type, à M. Deinate, 13 s. ; 3e prix, 10 fr. et diplôme à Blanche, à M. Winckier, 16 s. 4e prix, 5 fr. et diplôme à Tourmé, à M. Mesplomb, 21 s.

2e catégorie : chiens de 8 à 13 kilos.

Premier prix de 25 francs et diplôme à Lisette, à M. Demessine, 4 s. — 2e prix, 15 francs et diplôme à Black, à M. Lelieur, 8 s. — 3e prix, 10 fr. et diplôme à Marquis, à M. Cornu, 9 s. — 4e prix, 5 fr. et diplôme à Beton, à M. Plateau, 11 s. 1/2.

Troisième catégorie : chiens de 13 k. et au-dessus. 1er prix de 13 francs et diplôme, M. Pollet, 7" ; 2e prix : 10 francs et diplôme : prix partagé entre Turc, à M. Vienne et Baloufart, à M. Sergent, 8" 1/2.

Le championnat consistant en une médaille d'argent, a été remporté par Lisette, à M. Demessine 7", contre les vainqueurs des trois premiers prix.

Le chien Lisette, de M. Demessine a obtenu d'unanimes bravos, ce chien ayant mis quatre secondes pour la destruction des quatre rats.

Singulier incident : Un rat qui était au parc a mis bas quatre petits, chose qui ne s'est peut-être jamais vue.

LILLE

Agression. — Hier, dans la soirée, M. B..., sortant de la *Brasserie d'Armentières*, a été frappé et injurié sans aucune provocation par un individu ivre qui, arrêté immédiatement par les agents, a été déposé au violon.

Cet individu se nomme Héquette Louis, 20 ans, maçon, rue des Bouchers, cour du Pourpoint-d'Or, 2.

Une noyée. — Hier, vers une heure trois quarts de l'après-midi, le corps d'une femme inconnue paraissant avoir séjourné une quinzaine de jours dans l'eau, a été retiré du canal de la Haute-Deûle, près du pont de la Citadelle, à 40 mètres environ de l'écluse, côté du bois de Boulogne.

M. Perlet, commissaire de police du 1er arrondissement, prévenu aussitôt, a fait transporter le cadavre à la Morgue. M. le docteur Delmotte a constaté que le corps de cette femme ne portait aucune trace de violence.

Voici le signalement de la noyée : 35 à 40 ans, taille 1 mètre 55, forte corpulence, cheveux chatain grisonnants, front large, yeux chatain, nez épaté, grosse figure. Cette femme était vêtue de deux jupons, l'un mérinos noir, l'autre à carreaux noirs et blancs, d'une chemise non marquée.

Dans l'une des poches du jupon on a retrouvé cinquante cinq centimes, deux dés, et une petite broche en jais.

Abus de confiance. — Lesage Alexis, 31 ans, domestique de ferme sans domicile, s'est constitué prisonnier, au premier arrondissement, pour avoir à La Bassée le 25 septembre dernier, conservé une somme de 50 francs que lui avait confiée M. Jean-Baptiste Petit.

Deux gamins qui promettent. — Hier, dans l'après-midi, pendant une absence momentanée de M. Vaillant Auguste, chauffeur, rue St-Sauveur, cour Jeannette, 9, deux gamins, Desmettre Louis, écolier, rue des Bouchers, cour du Pourpoint d'Or 2, et Destailleurs Louis, 8 ans, écolier, rue Saint-Sauveur, cour Thouret, se sont introduits dans son domicile et lui ont enlevé une somme de 7 francs. Interrogés par M. Queutier, commissaire de permanence, se sont rejetés mutuellement la faute.

Procès-verbal a été rédigé à leur charge.

Accident. — Hier soir, à sept heures, rue de la Halle, en face de l'estaminet « Au Furnimback », une voiture contenant plusieurs personnes s'est renversée en butant contre un tas de sable déposé en cet endroit par la Cie des Tramways et qu'aucune lanterne ne signale. Depuis une douzaine de jours, trois personnes ont été blessées assez grièvement et transportées à l'estaminet du *Furnimbach* où le docteur Lingrand est venu leur donner les premiers soins. Quelques minutes plus tard, c'était un pensionnaire de l'Hospice qui faisait une chute pour la même cause.

Nous espérons que sans tarder, aujourd'hui même, le sable sera enlevé ou bien les précautions *obligatoires seront prises pour éviter de nouveaux* accidents.

LE NORD

Werwicq-Sud. — Décidément la construction de la ligne de tramways d'Armentières à Halluin qui devait traverser notre commune et aider à son développement, semble traverser en ce moment une crise dont elle aura peine à se remettre un jour.

En effet, si nous en croyons les on-dit, la Compagnie concessionnaire *serait disposée* à vendre son matériel avant de s'en être servi.

Le Conseil municipal de Bousbecque s'en est ému.

Que signifie cela et qui trompe-t-on ici ?

Zandre Bloom.

La Chapelle-d'Armentières. — *La disparition mystérieuse.* — Comme tout le portait à croire, la brusque disparition de l'honorable M. Jules Behaghe était due à un malheureux accident.

Son cadavre a été trouvé, dimanche matin, vers six heures et demie, par M. Auguste Step, menuisier, sous le pont de la porte Charretière qui se trouve sur le chemin de la ferme à la distillerie.

Voici probablement comment cette mort accidentelle s'est produite : Le chemin précité, défoncé par les charrois de betteraves, s'enfléchit sensiblement près du pont.

Trompé par l'ombre que projette un vaste hangar, M. Béhague, de retour de sa distillerie, au moment où il comptait mettre le pied dans la cour de sa ferme tomba dans le vide sous le pont.

L'asphyxie et la congestion eurent alors rapidement raison de cet homme au tempérament apoplectique. Les constatations médico-légales ont été faites par les soins de M. le docteur Dubar, d'Armentières.

La perte de M. Jules Béhaghe, âgé de 58 ans, sera vivement ressentie par tout le canton, en particulier par le parti républicain auquel il appartenait.

DOUAI

Les vols à la gare. — Nouveaux détails. — Non-seulement Leplat, qui a été arrêté en flagrant délit de vol, a avoué son larcin, mais il a reconnu avoir soustrait, depuis deux ans, de nombreux colis à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Courchelettes. — A l'accident mortel de M. Gay, que nous avons raconté il y a quelques jours, nous devons en ajouter deux autres qui se sont produits près de l'écluse de Courchelettes.

J.-B. Ocquier, 48 ans, journalier à Corbehem, demeurant à Lambres, revenant le soir de son travail, est tombé dans le canal en passant sous le pont du chemin de fer et s'y est noyé.

— Un journalier de Pont-à-Vendin, suivait le soir le quai de l'écluse de Courchelettes pour reprendre le chemin de halage, quand, trompé par l'obscurité, il tomba d'une hauteur de cinq mètres dans le canal. Il se serait infailliblement noyé sans l'éclusier Dessaint, qui le retira à l'aide d'une perche. M. Dessaint déjà titulaire d'une médaille d'honneur compte à son actif une dizaine de sauvetages.

CAMBRAI

Le Cateau. — Vendredi vers cinq heures du soir, Mme Mairesse Jean-Baptiste, à la Fontaine à Gros Bouillons, avait installé une chaise sur une table et avait approché son échafaudage près d'une fenêtre à laquelle elle voulait mettre des rideaux.

Elle venait d'y monter, quand tout-à-coup elle perdit l'équilibre et tomba de toute sa hauteur à terre, la tête la première.

Des épingles à cheveux lui sont entrées dans la tête occasionnant quelques blessures peu graves en somme, mais la ménagère se plaint en outre de douleurs internes.

DUNKERQUE

LES CAMBRIOLEURS A DUNKERQUE

Vols avec effraction

L'enquête ouverte par M. le commissaire central, de concert avec les commissaires cantonaux, n'a encore amené aucun résultat sérieux.

Une seule personne, M. Taulet, peut indiquer l'heure à laquelle les voleurs ont opéré chez lui.

On sait qu'au Louvre et à la poste ce n'est que le matin qu'on s'est aperçu des vols qui y ont été commis. C'est vers 2 heures 1/2 que les malfaiteurs ont essayé de fracturer la porte de l'épicerie parisienne. Ces individus ont montré une audace d'autant plus grande qu'un bec de gaz brûle toute la nuit sur le trottoir en face de chez M. Taulet.

On croit que les individus qui ont assailli M. Vust sur la route de St-Pol sont les cambrioleurs qui ont opéré à Dunkerque. La police suit actuellement une piste qui pourrait peut être amener l'arrestation des malfaiteurs, qui le seront de toute façon, car des indices sérieux recueillis, permettent de n'en pas douter.

Vol de deux montres. — Une enquête est ouverte au sujet d'un vol de deux montres en or, commis au préjudice de Mme X..., rue Caumartin.

Vol. — Un ouvrier travaillant à la fabrique de sucre d'Escaudœuvres a été surpris en flagrant délit de vol d'une paire de bottines d'enfant, à l'étalage de Mlle Grattepanche, sur la place d'Armes.

Escroquerie. — La police recherche un nommé Leprêtre Henri, journalier, contre lequel une plainte en escroquerie est déposée par M. Decomble, boucher.

Leprêtre ayant reçu une trentaine de francs pour aller payer des droits d'octroi s'empressa de quitter Cambrai. On le croit parti à Valenciennes.

Cet individu a déjà subi dix condamnations.

UN SCANDALE CLÉRICAL

A MALO-LES-BAINS

Depuis une quinzaine de jours, personne n'ignorait à Malo-les-Bains que de graves soupçons d'immoralité pesaient sur un *frère* ignorantin, cuisinier de l'école congréganiste de cette commune. Nous n'avons pas voulu en entretenir le public pour ne pas entraver l'œuvre de la justice. Aujourd'hui les résultats de l'enquête, menée par la gendarmerie de *Rosendaël* démontrent la réalité des faits reprochés à ce *frère* qui se préparait au rôle d'éducateur de la jeunesse tout en gâtant les sauces de la confrérie et en se livrant sur les enfants à des pratiques extra-culinaires.

Cet ignorantin d'une vocation sincère, se nomme P..., il est âgé de 18 ans, natif d'Hazebrouck, et nous est venu du Pas-de-Calais. Il avait attiré une à une dans un bureau de l'école, des fillettes qui jouaient sur un carrousel. Il leur promettait des images... et on devine le reste. Ce jeune misérable est en fuite... Naturellement.

Il est rare qu'en pareilles circonstances, on ne temporise pas assez pour laisser au coupable le temps de se dérober au châtiment qu'il mérite !

Nous n'insistons pas davantage en ce moment et nous ne voulons pas dévoiler par quelles manœuvres on a tenté d'étouffer le scandale. Nous laissons à qui de droit le soin de poursuivre l'affaire et de prendre immédiatement telles mesures que la conscience publique réclame — pour éviter à jamais le retour de faits aussi déplorables.

Bergues. — Un feu de cheminée s'est déclaré samedi après-midi à la gare de Bergues, au domicile de M. Le Petit, chef de gare.

Le guetteur du beffroi avait déjà sonné le tocsin ; mais, quand les pompiers sont arrivés sur les lieux, ce commencement d'incendie était éteint.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie à la charge des jeunes Jules Villette et Alphonse Sonneville, deux gamins de dix ans, qui ont volé quatre poulies servant à faire fonctionner le disque à distance près du pont de Beuvry sur la ligne de Béthune à Lille pour en faire des roues pour un petit chariot.

Bruay. — Pendant la nuit un malfaiteur s'est introduit avec effraction et escalade chez M. Louis Burbure, cultivateur et épicier à Bruay, au bout d'Amont et lui a volé 11 lapins.

Auchel. — Deux accidents survenus aux mines de Marles par suite d'éboulements : Joseph Pilsin, 27 ans, a eu la jambe droite fracturée au fond de la fosse n° 5 et Victor Barrois, 38 ans, a eu le pied droit écrasé au fond de la fosse n° 3.

Lens. Nous recevons une lettre portant les signatures de trois honorables personnes de cette ville, nous la reproduisons ci-dessous :

« Permettez-nous d'avoir recours à votre estimable journal pour signaler à la municipalité de Lens l'état défectueux du monument érigé à la mémoire de l'ancien directeur de l'harmonie de Lens, décédé le 5 juin 1867.

La population lensoise depuis quelques jours se rendant au cimetière est péniblement impressionnée en constatant l'état de délabrement et du manque absolu d'entretien de la pyramide élevée sur la tombe de Louis Langlois.

Nous croyons être l'interprète d'un grand nombre d'habitants souscripteurs pour l'érection de ce monument en priant la municipalité de vouloir bien faire enlever l'herbe qui couvre la tombe et remettre en état le monument de celui que toute la ville regrette encore et qui a laissé chez nous les souvenirs ineffaçables des concours de Clermont et d'Arras.

Veuillez etc. »

SAINT-OMER

Bris de vitres. — Hier soir, deux vagabonds de 18 à 20 ans, sans domicile fixe, voulant se faire incarcérer, se sont mis à jeter des pierres dans les carreaux de l'hospice St-Jean.

Ils ont été arrêtés de suite et conduits devant M. le commissaire de police qui a obtempéré à leurs vœux.

Brême. — Procès-verbal a été dressé contre le sieur B., pour violences sur sa femme.

Sainte-Marie-Kerque. — 180 kilogrammes environ de betteraves appartenant à M. Charlemagne, cultivateur, lui auraient été volés par la femme C.

Seiques. — Une enquête est ouverte au sujet d'une escroquerie qui aurait été commise au préjudice de la dame L., cabaretière.

Nouvelle-Eglise. — Mme veuve Erémer-Degrez, bien connue par sa bienfaisance, a remis 200 francs pour les indigents de la commune et 150 francs pour la bibliothèque scolaire de l'école publique de garçons.

CALAIS

Chronique Calaisienne

C'est à la puissante Compagnie du Nord que je m'adresserai en commençant cette chronique. Elle a, dans notre ville, des caprices faits pour étonner, les caprices en effet conviennent aux jolies femmes et ne doivent être pardonnés qu'à elles seules.

Un de mes amis partait dernièrement pour Chantilly ; il demande un billet aller et retour, on n'en délivre pas.

Donnez m'en un pour Amiens, il n'y en a pas davantage. Mon ami prenait le train de midi vingt qui ne s'arrête pas à Chantilly ; pourrai-je au moins dit-il sortir de la gare à Amiens. Je ne puis vous le garantir lui fut-il répondu, de sorte que force lui fut de prendre 1° un billet jusqu'à Amiens, 2° un billet d'Amiens à Chantilly. Il fallut donc déranger deux employés. Si l'administration municipale voulait faire des démarches pour arriver à obtenir des aller et retour pour les stations importantes entre Calais et Paris, nous sommes persuadés que la compagnie lui donnerait gain de cause.

Notez qu'en train omnibus, on arrive à ses fins en prenant une série de billets de Calais à Boulogne, de Boulogne à Amiens, et ainsi de suite. Ce que nous demandons est facile à faire, nous espérons que M. Dewavrin tiendra compte de notre enquête.

Et maintenant laissez moi vous conter une histoire.

Dans notre bonne ville se trouve un hôpital qui est dirigé par un docteur bien connu chez nous. Le docteur est, paraît-il, en complet accord avec la sœur directrice, et il faut leur bon vouloir à tous deux pour être soigné dans ledit hôpital. Il y a trois mois environ un accident serait arrivé à un ouvrier qui doit demeurer rue Bolino ; il eut la jambe cassée. On le porta à l'hôpital. M. le docteur était absent.

La sœur aurait remis elle-même la jambe cassée, mais l'aurait mal remise, il aurait fallu ensuite la casser à nouveau. L'ouvrier était soigné grâce à une subvention fournie par son patron. Au bout de trois mois le patron cessa de payer, l'ouvrier fut renvoyé de l'hôpital, on le rapporta chez lui — il serait dans une incapacité absolue de travail — d'où misère à la maison, car cet ouvrier est marié, père de plusieurs enfants.

Ici encore nous demandons l'intervention de l'administration municipale. Une enquête prouvera la réalité des faits ou leur inexactitude. Dans tous les cas il est bon de ne pas laisser de pareils faits s'accréditer. Nous nous refusons à croire à l'exactitude des faits qui nous ont été affirmés et qui, s'ils étaient vrais, engageraient la responsabilité des administrateurs de l'hospice.

Notre maire, M. Dewavrin, n'est pas si désillusionné que sa lettre publiée dans votre journal semblait le montrer. Sous des dehors rudes, des boutades quelques fois un peu dures, il a bon cœur, est compatissant. Il voudra savoir la vérité. Il ordonnera une enquête et je suis persuadé que le *Progrès du Nord* sera heureux de pouvoir publier le démenti qui prouvera que sa bonne foi a été surprise. C'est dans cet espoir que je termine cette chronique, car je me refuse à croire à la réalité du fait-divers que je signale ici.

Un indépendant.

Tentative de vol. — Dans la nuit du 3 au 4 novembre, des malfaiteurs se sont introduits chez M. François Bodard, rue Lamartine, 115. Après avoir escaladé les palissades du jardin, ils ont brisé le cadenas d'un magasin. Mais à ce moment, M. Bodard ayant entendu du bruit se leva, ce qui mit les malfaiteurs en fuite, sans avoir eu le temps de ne rien emporter.

Adultère. — Dans la nuit de samedi à dimanche M. Burgert, commissaire de police a procédé à l'arrestation des nommés M..., Marie, femme B..., tullière et L..., Georges, 33 ans, plâtrier, demeurant ensemble, rue de la Citadelle, pris en flagrant délit d'adultère.

Les vols. — Procès-verbal a été rédigé à la charge des nommés L... Léon, 12 ans, écolier rue du Rempart et C... Emile, 15 ans, apprenti poêlier, rue du Soleil, pour vol de paille et d'un parapluie dans la voiture de Mme D..., marchande de fruits à Zutkerque, qu'elle avait mis en stationnement boulevard International pendant qu'elle se trouvait au marché de la place d'Armes.

— Dans la nuit du 2 au 3 novembre, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'escalade au domicile de M. Stevenoot Jérémie, laitier, et ont dérobé divers objets mobiliers.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
COMMENCERA
le 10 Novembre
LE FILS
DE
LAGARDÈRE
Par MM. Paul FÉVAL fils et DORSAY

Spasmes et Vapeurs

C'est maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers : tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gratuitement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue elle demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie, Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau ; Vanneufville. — A Valenciennes : Sab-Boulet. — A Fresnes : Buries.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Un certain M..., employé à la Brasserie Gantoise, à Rosendaël, était cité hier devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures.

M... est M. Demerseman, directeur de la Brasserie Gantoise. C'est la seconde fois que le sieur M... se livre à des voies de fait sur la personne de son directeur. La première fois, M... fut condamné à 16 fr. d'amende. Cette fois-ci, malgré les efforts de son défenseur, M. Gavrels, M... est condamné à 200 f. de dommages intérêts, plus les frais. M. le président l'avertit en outre que s'il revient pour un fait analogue, ce sera de la prison qu'on lui infligera.

BON CONSEIL. — A toutes les personnes d'un tempérament délicat et principalement aux DAMES et aux ENFANTS nous conseillons de ne prendre d'autre apéritif que l'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
recommandé par les célébrités médicales
DANS TOUS LES CAFÉS
et chez les Entrepositaires.
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

La pêche en eau douce

Demain mardi à 8 h. 1/2 il y aura réunion du Comité à l'hôtel de la Préfecture, place du Vieux-Marché-aux-Chevaux.

Les pêcheurs sont invités à y assister afin de donner leur avis sur le nouveau local qui a été choisi.

* * *

On me demande de divers côtés de donner encore une fois la pêche à la Perche, à la *Branlette*. Je veux bien, mais que mes lecteurs veuillent bien faire provision du numéro qui la contient car je ne puis, sans craindre d'ennuyer ceux que cela n'intéresse pas, recommencer souvent les articles déjà publiés.

La perche

Un bon poisson, facile à prendre et que les pêcheurs lillois sont à même de prendre fréquemment car il est assez commun dans nos rivières.

On peut prendre la perche en tous temps, la façon de pêcher seule diffère suivant la saison.

La Perche mord au vif, au ver et à tous les insectes qu'on lui présente. Elle se précipite voracement sur tout ce qui se meut.

Avec elle pas besoin de lignes fines. Tout est bon.

La pêche peut se faire avec des poissons de petite taille, mais la Perche attaque aussi les grosses amorces à brochet et dans ce cas elle mange souvent.

C'est la pêche au ver de terre qui est la plus répandue et la plus praticable pour la Perche.

En été, il faut pêcher entre deux eaux et dans le voisinage des herbes où ce poisson se tient à l'affût d'une proie à dévorer.

Placez votre ligne sans faire de bruit, ça ne mord pas, relevez-là quelques coups et si vous ne voyez rien ne perdez pas votre temps, c'est que madame Perche n'est pas là. Voyez à côté car il a pu se faire que votre ver, caché par les herbes, ait passé inaperçu et que cette fois il attire l'attention de la Perche qui le saisira.

Cette pêche peut se faire en toute saison, mais c'est surtout une pêche d'été, de juin à octobre. A partir de novembre, aux premières gelées, il est préférable de pêcher autrement.

L'automne et l'hiver sont les saisons de la pêche au vif.

Cette pêche n'a pas besoin de beaucoup d'explications :

Petites amorces, hameçons simples n° 6, pêcher près du fond et remonter la ligne de temps en temps, ne pas trop se presser de ferrer, la Perche se prend seule.

En novembre, il faut aussi commencer la pêche à la branlette qu'il ne faut pas confondre avec la dandinette si productive pour le brochet.

La pêche à la branlette est une pêche toute spéciale à la Perche et c'est bien certainement la plus productive pour le pêcheur qui connaît les habitudes de ce poisson et sait à l'avance où il la trouvera.

Il faut bien entendu une ligne spéciale, pas de flotteur.

La pêche à la Branlette a ceci de particulier, c'est, qu'au contraire de toutes les autres pêches qui exigent un silence absolu et une manœuvre réservée de la ligne, avec celle-là il faut faire du bruit. Il faut la jeter à l'eau afin que le plomb dont elle est chargée fasse du bruit et tombe très vite au fond.

Voici comment doit être montée cette ligne :

Un cordonnet solide et dans le bas de fortes racines. A la dernière pend un plomb de forme allongée, tenu solidement par un bout. Le meilleur modèle pour ce plomb est celui en forme de pyramide très allongée, c'est-à-dire ayant peu de largeur à la base, un centimètre à peine. La hauteur doit être de 8 centimètres et le poids de 15 à 20 grammes.

Ensuite vient l'empile qui est fixée à la boucle qui tient le plomb, la *Branlette*. Le hameçon est donc à pleine longueur de racine, soit à 25 ou 30 centimètres.

L'esche est le ver de terre, hameçon 6 ou 8 irlandais.

Voici comment se pratique cette pêche peu connue encore dans le Nord.

En novembre, la Perche est encore isolée. Il faut la chercher le long des rives, et surtout dans le voisinage des écluses et des moulins, mais elle se réunit vite en bandes et c'est alors qu'on en fait, à la Branlette, des captures énormes.

En décembre, il fait souvent mauvais et la pêche est peu agréable, mais en janvier et février, aux premiers rayons de soleil, partez et battez les endroits qui sont connus de tous les pêcheurs pour recéler la perche.

Cherchez dans le voisinage des écluses, les remous, les petits fonds sableux exposés au soleil, c'est là surtout que vous trouverez la perche.

Cette pêche à la *branlette* peut se faire jusqu'en avril, mais c'est surtout en février et mars que vous ferez de belles pêches.

Voici comment on manœuvre la ligne :

Lancez la branlette près de la rive sans craindre le bruit qu'elle fera en touchant l'eau, puis laissez la descendre au fond, s'il y a là une perche, le ver est saisi aussitôt et vous sentez le poids ou tirez sur la ligne.

Mais si en voulant relever la ligne, vous ne sentez pas de résistance il faut alors battre la rive.

Par petites secousses vous relevez la branlette de 10 à 20 centimètres du fond, la laissant à chaque fois retomber en maintenant la ligne presque tendue, de façon à être averti par la tension dès qu'une perche aura mordu.

Vous sentez une secousse ou une résistance c'est qu'une perche est prise. Tirez alors sans ferrer et à moins qu'elle ne soit très grosse enlevez d'autorité. Votre ligne est solide il n'y a qu'à sortir vivement le poisson de l'eau. C'est le meilleur moyen de ne pas le laisser échapper.

Remettez un ver et battez encore à la même place car il y en a d'autres. Il m'est arrivé d'en prendre 50, 100 et même davantage au même endroit.

Enfin vous voulez vous déplacer, faites-le donc en continuant à battre et en faisant, à chaque secousse, avancer votre branlette de 20 à 30 centimètres. La manœuvre ne sera pas souvent répétée sans résultat.

Le brochet se fait aussi souvent prendre à cette pêche, mais il coupe la racine à moins qu'il ne soit piqué tout à fait sur le bord de la gueule.

Cette pêche à la *branlette* est positivement merveilleuse quand le pêcheur sait trouver les endroits où se réunissent les perches. Il peut, en quelques heures emplir son panier.

On disait que la Perche, affolée par la *branlette*, guettait son arrivée sur le fond pour se précipiter dessus et qu'elle se fait prendre souvent par le ventre et par le dos en se jetant sur le ver.

Mais rappelez-vous bien que c'est une pêche d'hiver et n'allez pas l'essayer en été car vous ne prendriez rien, ou bien vous attraperiez des petites perches ne valant pas la peine d'être emportées.

Essayez-en et vous serez vite un fanatique de cette pêche amusante et productive.

G. Delalys.

POUDRE SAINE RAFRAICHISSANTE
D. BURGGRAEVE

Nouvelles à la Main

Mariage de banlieue de Paris.

Le maire adresse, dans un speech bien senti les compliments d'usage aux nouveaux époux.

— Estimez-vous heureux, jeune homme, d'épouser cette adorable jeune fille.

L'an dernier, elle a « failli » être rosière !

* * *

Vers la fin d'une soirée où les rafraîchissements étaient restés à la cantonade, la maîtresse du logis cherche à retenir ses hôtes qui s'esquivaient un à un, les traits altérés... par la soif.

— Si nous organisions un petit chemin de fer ! propose-t-elle.

— Bravo ! s'écrie un des fuyards, nous rencontrerons peut-être un petit buffet !

* * *

— Comment, mon cher ami, te voilà en grand deuil !

Hélas !... ma pauvre femme... Dieu me l'a prise après cinq années d'une séparation... sans nuages.

Bruce Maison.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — [illegible] Rideau à 6 heures 1/2. — Lundi 6 novembre, représentation extraordinaire. *Le Naufrage de la Méduse*, drame en 6 tableaux. — *La Fille du Tambour-Major*, opérette en 4 tableaux, musique d'Offenbach.

Avis. — Le bureau de location est ouvert tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

PETITE CORRESPONDANCE

Abel. — Vous seriez conservé au corps pour accomplir la durée de votre engagement.

La Rédaction.

État-civil de Roubaix

Du 5 novembre.

Naissances. — Madeleine Lecomte, rue des Vélocipèdes — Germaine Renneaux, rue Grand Chemin — Rebecca Leruste, rue de Pile — Constant Potier, rue de l'Alma — Pierre Dulière, rue des Charpentiers, 18 — Joseph N[illegible]inck, rue St-[illegible] — [illegible] rent — Cattel Oscar, Grande rue — [illegible] Merival, boul. Beaurepaire prolongé — [illegible] Demarlier, rue Chevreuil.

Décès. — [illegible] Himpens, 1 an, rue Jacquard — Cécile Maes, [illegible], rue de Tourcoing — Yvonne Leleux, 2 ans, rue Pauvrée, 23 — Edouard Bonnet, 2 ans, rue [illegible], 67.

Publications de mariages. — Entre : Joseph Acoart, 30 ans, débourreur et Romanie Vankerwenberghe, 26 ans, soigneuse — Louis Agache, 28 ans, [illegible] et Marie Cruypelinck, 28 ans, bob. — Bernard Louis, 25 ans, élève archit. et Jeanne Preys, 29 ans, sans prof. — Jules Bouche, 24 ans, fileur et Pauline Derbaudringhien, 24 ans, ratt. — Bourgois Ferdinand, 35 ans, appr. et Zoé Deschamps, 31 ans, bobin. — Alfred Briest, 25 ans, bouch. et Célina Cornu, 19 ans, dem. de mag. — Louis Claye, 38 ans, [illegible] et Joséphine Maerten, 36 ans, mén. — Charles Caupin, 23 ans, taill. d'habits et Sophie Bals, 20 ans, couturière — Edouard Decock, 22 ans, taill. d'habits et Sylvie Demanez, 28 ans, tiss. — Charles Decornez, 26 ans, empl. de comm. et Flore Gilman, 28 ans, taill. — Isidore Dassonville, 27 ans, et Nathalie Gallé, 26 ans, tiss. — Jules Dekyvere, 23 ans, emp. de comm. et Marie Pollet, 20 ans, bob. — Jules Delannoy, 21 ans, maçon et Marie Depraetère 20 ans, soigneuse — Victor Delobre, 19 ans, [illegible] et Hélène Verhaeghe, 18 ans, tiss. — François Delforge, 23 ans, mouleur en fer et Célina Gilleur, 29 ans, piqurière. — Louis Duchon soir, 28 ans, cocher et Cécile Delegère, 21 ans, soigneuse — Georges Dujardin, 25 ans, ajusteur et Philomène Libeer, 27 ans, bobineuse — Félix Duthillier, 27 ans, rentreur et Hermance Voreux 25 ans, repasseuse — Oscar Florin 27 ans, employé de commerce et Clémence Honoré 25 ans, piqurière.

Demanet Dominique, cordonnier et Decock Sophie, repasseuse — Delrain Pierre, tisserand et Debacquoy Clémence, tisserande — Paissant Léon encolleur et Odile Lerouge, ménagère — Riffiart Paul, conducteur de travaux et Delee Marie, sans profession.

Dora Clément, 25 ans apprêteur, et Dessyn Joséphine, 23 ans, soigneuse — Duchatel Camille, 30 ans apprêteur, et Voreux Louise, 29 ans tisserande.

Joseph Wargnye, 23 ans, rattacheur et Sylvie Dernicourt, 23 ans, rattacheuse — Léonard Degryse, 53 ans, tisserand et Emilie Delvael, 39 ans, servante — Joseph Demeulenaer, 32 ans, jardinier et Octavie Van Landeghem, 31 ans, sans profession — Clovis Seynaeve, 26 ans, employé de commerce et Malvina Calleus, 28 ans, bobineuse. — Arthur Rose, 40 ans, marchand ambulant et Charlotte Delecluse, 40 ans, piqurière — Guillaume Schittekatte, 19 ans, apprêteur et Augustine Delory, 18 ans, soigneuse — Léopold Theys, 30 ans, garçon boucher et Palmyre Delecluse, 30 ans, tailleuse — Raymond Thiébart, 20 ans, rentreur et Hélène Rousseau, 20 ans, rattacheuse.

Henri Hus, 21 ans, électricien, Boulevard de Strasbourg, 11. — Marie Betry, 24 ans, soigneuse, rue Charlemagne, 16. — Emile Lemaire, 31 ans, employé d'octroi, rue Meissonnier, maison Lemaire. — Julie Leclercq, 28 ans, piqurière, rue du Tilleul, 16. — Georges Leplat, 34 ans, boucher à Flers. — Marie Desurmont 22 ans, sans prof., rue Turgot 21. — Paul Lerouge, 29 ans, dresseur, grande rue Ch. Lefebvre, 5. — Marie Proyes, 21 ans, bobineuse, rue Marc Seguin, 8.

Arthur Thomas, 33 ans, fileur et Marie Carpentier, 30 ans, journalière — Romain Vanderbarcq, 25 ans, journalier et Clémence Clément, 27 ans, ménagère — J.-B. Vrau, 25 ans, apprêteur et Léonie Dachy, 40 ans, bobineuse.

Charles Deweer, 39 ans, tisserand, et Louise Billiet, 43 ans, ménagère. — Gustave Doye, 43 ans, apprêteur, et Marie Nys, 40 ans, tisserande. — J.-B. Leroy, 25 ans, mouleur en fer, et Aline Grégoire, 27 ans, ménagère. — Victor Legros, 33 ans, garçon boucher, et Camille Dutilleul, 30 ans, servante.

BIBLIOGRAPHIE

ANCIENS ET MODERNES
JOURNAL MUSICAL MENSUEL
GRAND FORMAT
240 pages de musique et 48 pages de texte
4 francs l'An

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE

TEXTE

I. Sainte-Cécile. — II. Les Oiseaux de Sainte Cécile (Légende en vers). — III. Sainte Cécile et la musique ; travaux en son honneur. — IV. Carnet musical. — V. Gounod.

MUSIQUE

Romance sans paroles	Mendelssohn.
Au Pré Catelan, marche pour piano	M. [illegible]
Marguerites et boutons d'or, chant	J. Vincent
Le Cœur, pas redoublé, piano	E. Ribollet.
Gavotte	Rameau.
Barcarolle vénitienne	Mendelssohn.
Rêverie	Schumann.

Les personnes qui prendront un abonnement pour 1894, recevront gratuitement les numéros de Novembre et de Décembre 1893.

Adresser les demandes à M. [illegible] DELATTRE, imprimeur-éditeur à Tourcoing (Nord).

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tout temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Versement. Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 5 novembre 1893.

Durant la plus grande partie de la semaine, le marché a montré fort peu d'entrain, et une prédominance des offres sur les fonds étrangers. Dans les dernières séances, la situation s'est modifiée : les offres ont cessé et les demandes ont reparu dans quelques cas. [illegible]

Le 3 0/0 a passé à 98 [illegible].

Les vendeurs d'Italien ont-ils estimé que la baisse [illegible] avait atteint sa limite possible. Toujours est-il que, soit prudence, soit désir de réaliser des bénéfices [illegible] rachats qui ont [illegible] cette rente.

[illegible]

Sur le Crédit Foncier les variations ont été [illegible] 975 à 985 [illegible].

Le Comptoir National d'Escompte cote 495 [illegible].

Le Crédit Lyonnais reste sur ses cours précédents à 753.75.

La Société Générale s'est négociée presque exclusivement au comptant vers 463.75.

L'action des Immeubles de France s'inscrit à 485 fr ; les obligations 3 0/0 remboursables à 1000 fr. font 374.50 et les 4 0/0 de 500 fr. restent à 470 avec de bonnes tendances.

En Banque l'action de Kebao est activement traitée à 610 et la Part à 490. La qualité du charbon de cette mine commence à être très appréciée.

La Part de la Société du Patin Caoutchouc se négocie très couramment à 123 fr. Ce titre très léger convient aux capitalistes qui recherchent les valeurs susceptibles d'augmenter la moyenne de leur revenu.

Très peu d'affaires sur l'action de la Société [illegible] dont les cours sont restés invariables d'une semaine à l'autre.

L'obligation des Chemins Economiques clôture à 409 fr.

Le Comptoir de change
A. PAJOT & CH. LEFEBVRE
Siège social : LILLE [illegible] — *Succursales :* ROUBAIX [illegible]
PAIE immédiatement à présentation sans déplacement ni bordereau.
1° *Sans frais* les coupons : Russes, Hongrois, Anglais, Suédois, Chemins de fer Français, etc., etc.
2° Tous autres Coupons Français et Etrangers, à toute époque, avant l'échéance, moyennant commission variant suivant la date d'échéance.
3° Tous titres remboursables.
Achète et vend à forfait toutes valeurs négociables Titres contre espèces.
EXÉCUTE à des conditions particulières [illegible] aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Berlin, Londres, Amsterdam.
Vente avec option de revente après tirage à 2 francs d'écart de Valeurs à lots de toutes sortes telles que Lots Congo, Bons Panama, Bruxelles, Anvers, etc., etc.
Conditions particulières pour les Sociétés financières.

Le Ressuscité !...

La lettre suivante, se passe de commentaires.

« Monsieur Lechaux, Pharmacien, à Bordeaux.

» Au mois de mars dernier je vous écrivais pour vous demander si le Rob Lechaux (aux jus d'herbes), pouvait être donné à un enfant de 10 mois qui était faible et malade depuis sa naissance. Sur votre réponse affirmative, le traitement fut commencé. Depuis cette époque, une transformation s'est produite chez cet enfant, tant au moral qu'au physique, si bien que le petit enfant rachitique et malingre d'autrefois est aujourd'hui un beau bébé, joufflu, gai et tracassier comme pas un. Il perce ses dents sans trop de souffrance et il va marcher au premier jour. Il est d'une intelligence extraordinaire, et c'est d'autant plus étonnant qu'avant le traitement il paraissait ne rien comprendre.

» Tout le monde ici l'appelle le ressuscité et vous [illegible]

» Votre excellent Rob Lechaux ne sera jamais assez connu pour le bien qu'il fait.

» [illegible] (Gironde). »

Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

Réglisse Pectorale B. B. AU GOUDRON
sa supériorité sur les autres bonbons et pastilles au goudron [illegible] tous ceux qui en ont fait usage.
La boîte : 60 CENTIMES, chez les Pharmaciens.
Exiger, sur la Boîte qui entoure la Réglisse, la Marque L. B. en rouge.
Adresser demandes par poste à la pharmacie Le Beuf, à Bayonne.

A. LE VASSEUR & Cie [illegible]
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
[illegible]
PAYABLES [illegible] **fr. par MOIS**
[illegible]

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.
Le Gérant : [illegible]